

**CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Concours sollicité : Préfinancement du premier Contrat de désendettement et de développement (C2D) à hauteur d'un montant de 9 000 000 d'euros pour la réalisation d'études préparatoires.

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE DU PROJET	5
1.1.	Les montants en jeu	5
1.2.	Le processus.....	5
1.3.	Le dispositif de préparation du premier C2D.....	6
1.4.	Les programmes de concentration.....	6
1.5.	Coût des programmes identifiés.....	9
2.	LE PROJET	10
2.1.	Définition du projet.....	10
2.2.	Coût et contenu du projet.....	10
2.3.	Plan de financement du projet.....	11
	Annexe	13

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 AVRIL 2004

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Le Conseil de Surveillance de l'Agence française de développement autorise le Directeur général de l'Agence française de développement à accorder un prêt subordonné à la République du Cameroun aux conditions suivantes :

<u>Bénéficiaire</u>	République du Cameroun
<u>Objet</u>	Préfinancement du premier Contrat de désendettement et de développement (C2D) pour la réalisation des études préparatoires
<u>Montant</u>	9 millions d'euros
<u>Taux</u>	0 %
<u>Condition de remboursement</u>	le remboursement du prêt est subordonné à la signature du premier C2D avant le 31 décembre 2008
<u>Durée</u>	sous réserve de la signature du premier C2D dans les délais convenus, le remboursement du prêt interviendra au plus tard le 31 décembre 2009
<u>Engagement particulier</u>	la République du Cameroun s'engage à rembourser le prêt par affectation prioritaire de la ou des première(s) échéance(s) de refinancement du premier C2D
<u>Disposition particulière</u>	le coût de portage du financement par l'AFD, calculé sur la base d'un taux Euribor, et la perte à constater en cas de non signature du C2D avant le 31 décembre 2008 seront imputés sur la provision pour participation aux remises de dettes constituée dans les livres de l'AFD.

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 AVRIL 2004

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

RESUME

Le Conseil de Surveillance du 5 juillet 2001 a autorisé la mise en place d'un Fonds d'appui à la préparation du volet bilatéral français additionnel de l'initiative PPTE au Cameroun, dénommé FAP-PPTE, d'un montant de 3 millions d'euros :

- dont 1 million d'euros réservés à la création et au fonctionnement d'une cellule d'appui à la mise en œuvre du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- les 2 millions restants étant affectés aux études et audits de préparation du C2D.

Afin de permettre la poursuite de l'instruction du C2D, le Conseil de Surveillance du 31 octobre 2002 a autorisé l'octroi d'une subvention de 3 millions d'euros à la République du Cameroun sous forme d'un Fonds d'Etude et de Préparation de Projets (FEPP), avec maîtrise d'ouvrage camerounaise. L'utilisation du FAP-PPTE posait en effet des difficultés d'ordre juridique liées à la maîtrise d'ouvrage de l'AFD.

Mi-2003, le Comité technique franco-camerounais de préparation du C2D avait approuvé ou identifié 26 études d'un coût global prévisionnel estimé à 13,3 millions d'euros et dont la réalisation nécessitait la mise en place d'un financement complémentaire de 9 millions d'euros.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil de surveillance de mettre en place un financement de 9 millions d'euros pour pouvoir poursuivre le programme d'études en cours et assurer le démarrage du C2D camerounais dans les meilleures conditions, après le point d'achèvement qui pourrait intervenir en juillet 2004.

Le financement proposé vise à ne pas consommer de subventions projets. Il consiste en l'octroi d'un prêt à la République du Cameroun dont le remboursement est subordonné à la signature du premier C2D avant le 31 décembre 2008. Si le C2D n'était pas signé à cette date, le prêt serait passé par pertes et profits et la perte correspondante imputée sur la provision pour participation aux remises de dette constituée dans les livres de l'AFD. Dans l'hypothèse inverse, la plus probable, le remboursement du prêt se fera par affectation prioritaire de la (ou des) première(s) échéance(s) de refinancement du C2D.

Le prêt ne porte pas intérêt pour le Cameroun afin de permettre à celui-ci de respecter les critères du programme établi avec le FMI. Le coût de portage du financement pour l'AFD, calculé sur la base d'un taux Euribor, sera couvert par une reprise sur la même provision pour participation aux remises de dette.

1. CONTEXTE DU PROJET

Après dix années de récession ininterrompue (1985-1995), l'économie du Cameroun croît depuis 1996 au rythme moyen de 4,5 % l'an. Ce retournement de tendance, ajouté à un net redressement des finances publiques, est intervenu dans un contexte marqué par les principaux faits suivants :

- mise en œuvre réussie d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée triennale sur la période 1997-2000 et approbation par le FMI, le 21 décembre 2000, d'une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour la période du 1er octobre 2000 au 30 septembre 2003. Toutefois, la 4^{ème} revue au titre de la FRPC pour la période courant d'avril à septembre 2002 n'a été approuvée qu'en décembre 2003, le FMI ayant accepté à cette occasion de prolonger le programme jusqu'au 20 décembre 2004.
- remise d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) provisoire en août 2000 et franchissement du point de décision pour l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée le 11 octobre 2000. Après plusieurs reports, un projet de DSRP « complet » a été présenté aux bailleurs de fonds et à la société civile le 11 décembre 2002. Il a été finalisé puis reçu formellement le 9 avril 2003 par le FMI et la Banque mondiale qui l'ont approuvé en juillet 2003. Le point d'achèvement pourrait être atteint en juillet 2004 sous réserve de la conclusion favorable de la 5^{ème} revue de la FRPC.
- accord du Club de Londres en mai 2002 pour le rachat par le Cameroun de sa dette commerciale extérieure à 14,5% de la seule valeur du principal, soit 27 890 millions FCFA (42,5 millions d'euros).

Au-delà du dispositif PPTE pour la période intérimaire, avec ses implications bilatérales, les pays du G7 ont annoncé lors du Sommet de Tokyo, en janvier 2000, leur intention d'accroître l'ampleur de l'initiative en opérant des réductions supplémentaires de dette sur leurs créances bilatérales, ce qui, par rapport au scénario de référence, devrait porter le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/exportations très en dessous de 150%.

La France, comme d'autres pays, s'est engagée à aller au-delà de l'initiative PPTE et à effectuer des annulations supplémentaires sur une base bilatérale :

- en annulant la totalité des créances d'APD, après le point d'achèvement,
- en portant de 90% à 100% les annulations de créances non-APD pré-date butoir, dès le point de décision.

1.1. Les montants en jeu

Pour le Cameroun, le montant de l'annulation additionnelle bilatérale française, faisant l'objet d'une conversion sous forme de dons, dans le cadre de Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), s'élèverait à plus d'un milliard d'euros sur les quinze ans suivant le point d'achèvement et à plus de cent dix millions d'euros par an pendant le premier C2D triennal.

1.2. Le processus

Le processus d'instruction et de préparation engagé jusqu'à présent a permis de préciser les principes et modalités du C2D aux autorités camerounaises :

- le C2D est un instrument de financement qui s'inscrit dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP),

- les autorités camerounaises sont responsables de la mise en œuvre du contrat, dans le cadre des dispositifs administratifs, budgétaires et financiers nationaux ; pour le suivi de son exécution, le Cameroun proposera des indicateurs de mise en œuvre et d'impact,
- le C2D est destiné à financer des programmes cohérents et précis s'inscrivant dans des politiques sectorielles, en privilégiant l'aide budgétaire affectée,
- la société civile sera étroitement associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du C2D,
- la France privilégie une coordination étroite avec les autres bailleurs de fonds.

1.3. Le dispositif de préparation du premier C2D

Afin d'assurer une concertation étroite avec les autorités camerounaises et de favoriser une mise en cohérence avec les projets et programmes financés sur d'autres ressources dans le cadre du DSRP, un Comité technique franco-camerounais de préparation du C2D a été créé à la fin de l'année 2001. Parallèlement, une cellule d'experts a été mise en place par l'AFD en février 2002.

Le Comité technique est composé de sept membres : quatre pour la partie camerounaise¹ dont le Président et trois pour la partie française². Il remplit trois fonctions :

- sélectionner, parmi les projets d'études ou audits présentés et qui ont été déclarés éligibles au C2D, ceux pour lesquels la Cellule rédigera des termes de référence, en liaison avec les ministères techniques concernés, le SCAC et l'AFD,
- arrêter, sur la base de ces termes de référence, les études et audits qui seront réalisés sur financement de l'AFD,
- suivre la réalisation des études et audits retenus, et in fine, se prononcer sur les rapports d'études qui seront produits.

1.4. Les programmes de concentration

Compte tenu notamment de leur impact en terme de lutte contre la pauvreté, de leur insertion explicite dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Cameroun (DSRP) et de l'expérience dont dispose l'aide française dans ces domaines, sept secteurs de concentration ont été proposés aux autorités camerounaises comme points d'application possibles du premier C2D lors de la mission d'orientation DGCID/Direction du Trésor/AFD d'avril 2002 :

- l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles,
- le développement urbain,
- la santé,
- l'éducation,
- le développement social,
- la gouvernance,
- les services publics marchands.

La seconde mission d'orientation de juin 2003 a considéré que les trois premiers secteurs ainsi identifiés pouvaient d'ores et déjà s'inscrire en tant que secteurs de concentration du premier C2D, les autres secteurs, et notamment l'éducation, devant continuer à être étudiés dans la perspective d'une possible prise en compte dès le premier C2D.

¹ le Président du Comité technique de suivi des programmes économiques (Président du Comité), le Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire, le conseiller technique à la Présidence chargé des questions économiques et le conseiller à la Primature chargé des programmes économiques.

² le Directeur de l'agence AFD au Cameroun, le chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle auprès de l'Ambassade de France au Cameroun et le chargé de mission de l'agence AFD au Cameroun chargé du suivi de l'initiative PPTE.

Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles

C'est dans les zones rurales souvent enclavées, privées d'accès aux services et infrastructures publics, que vivent 85% des pauvres du Cameroun, ce qui justifie la priorité à donner à l'aménagement du territoire et au développement rural.

(i) Transports et désenclavement

L'objectif prioritaire est le désenclavement des populations isolées qui concerne au premier chef l'amélioration du réseau routier.

Les études en cours concernent :

- la suppression des points de rupture sur le réseau routier inter urbain ainsi que la réhabilitation et l'aménagement des itinéraires Foumban Tibati et Ngaoundéré Garoua,
- la réhabilitation de routes rurales dans les provinces côtières.

Une dernière étude doit être lancée qui concerne la réhabilitation de pistes et ouvrages de franchissement en zone cotonnière.

Par ailleurs, un séminaire relatif aux évolutions du Fonds Routier s'est tenu en mai 2003 en présence de la Banque mondiale et de l'Union européenne qui a débouché sur des propositions visant notamment l'ouverture d'un guichet « investissement » dédié à la réhabilitation et par lequel pourraient transiter les fonds du C2D.

Le montant total des études est évalué à 3,5 millions d'euros, pour des travaux de l'ordre de 122 millions d'euros.

(ii) Programmes de développement rural

Des études ont été menées dans trois régions (Nord, Extrême-Nord et Ouest) et dans le département du Mbam (région du Centre). Ces études avaient pour but :

- de préciser les modalités d'application dans les régions concernées du PNDP (Programme National de Développement Participatif), programme national de développement local instruit sous l'égide de la Banque Mondiale,
- d'élaborer des programmes d'infrastructures et d'appui aux productions dans ces régions.

Par ailleurs, deux programmes transversaux ont fait l'objet d'études concernant l'une, un appui aux organisations professionnelles agricoles (OPA), l'autre, le renforcement des Maîtrises d'Ouvrage agricoles (étude réalisée sur financement du SCAC).

Développement urbain

Les priorités ont été fixées en termes de secteurs d'intervention (voirie, assainissement, restructuration de quartiers d'habitat spontanés ou sous-équipés, structuration des zones d'extension urbaine), de choix des sites géographiques (Douala et Yaoundé) et de modalités de mise en oeuvre (budgétisation et maîtrise d'ouvrage confiées aux exécutifs urbains). La contractualisation, entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées, sous forme d'un contrat de ville, constituera le cadre dans lequel s'exécuteront les programmes éligibles au C2D.

Les études en cours concernent le schéma directeur d'assainissement de Douala et, dans les deux villes, des interventions urgentes sur les voiries, le traitement approprié de quartiers d'habitat spontanés ou sous-équipés et la prise en compte des besoins d'extensions. Le montant total des études est évalué à 5,1 millions d'euros, pour des travaux de l'ordre de 126 millions d'euros.

Santé

Autre priorité du premier C2D, le secteur de la santé devrait se concentrer sur (i) l'amélioration du système de santé, à travers la consolidation de l'offre de soins dans deux zones géographiques, l'apurement d'une partie des dettes et créances croisées entre acteurs du système de santé en contrepartie de la contractualisation de leurs relations, et un appui aux axes organisationnels et gestionnaires de la stratégie sectorielle de la santé, (ii) la contribution à l'élaboration de la réforme hospitalière et (iii) la participation à la lutte contre les grandes endémies (soutien au Programme élargi de vaccination, extension du programme de création de centres de prévention et dépistage du VIH-SIDA et de transformation en hôpitaux de jour avec centres de traitement). Les circuits budgétaires et financiers devant canaliser les ressources correspondantes devraient être spécifiques et adaptés à chaque programme (Fonds de solidarité provinciaux, fonds d'études et de préparation de projet logé à la Caisse autonome d'amortissement, comptes de l'UNICEF et du Comité national de lutte contre le Sida, etc.). Trois études sont en cours de réalisation : « l'actualisation, le complément et la pérennisation de la base de données de la carte sanitaire », « la définition des modalités de contractualisation des acteurs du secteur de la santé » et « la définition d'un programme d'appui aux axes gestionnaires et organisationnels de la stratégie sectorielle de la santé ». Les trois autres seront lancées après la mise en place du préfinancement objet de la présente note.

Education

Le Ministre de l'éducation nationale a marqué son intérêt pour utiliser le C2D comme instrument de financement de la stratégie sectorielle en matière d'enseignement général, avec en particulier l'élargissement de l'accès et le renforcement de l'équité, l'accroissement de la qualité de l'offre d'éducation, le développement du partenariat public/privé et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Sur la base des orientations du DSRP final et des documents stratégiques du MINEDUC, le premier C2D pourrait comporter trois volets dans le secteur éducation calqués sur ceux du secteur de la santé puisque les problématiques des deux administrations sont très proches :

- un appui aux axes organisationnels et gestionnaires de la stratégie sectorielle,
- l'apurement des dettes et créances croisées de l'Etat et des établissements d'enseignement privé, en contrepartie d'une contractualisation des relations de ces derniers avec le Ministère de l'éducation nationale,
- la remise à niveau de l'offre d'éducation dans une ou plusieurs zones géographiques considérées comme prioritaires.

La première étude est en cours d'adjudication. Deux autres, approuvées par le Comité technique le 15 janvier 2004, doivent faire l'objet d'une prochaine consultation. La dernière, qui concerne l'offre d'éducation en zone rurale, doit être soumise au prochain comité technique.

Autres programmes

La préparation de certains programmes connaît des retards, dus soit au manque réel de réactivité des maîtres d'ouvrage concernés, comme dans le cas du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie pour le programme d'adduction d'eau potable et d'assainissement des bourgs ruraux, soit à la non-levée des pré-requis.

Dans le secteur des services publics marchands, la mission C2D d'avril 2002 avait convenu avec la partie camerounaise que le secteur de l'hydraulique urbaine ne pourrait constituer un point d'application du premier C2D que si la privatisation de la SNEC intervenait rapidement.

Suite à la rupture des négociations avec l'adjudicataire provisoire, le terme du processus de privatisation, selon de nouvelles modalités à définir, n'est pas attendu avant un ou deux ans.

Dans le secteur du développement social, il avait été décidé qu'une intervention ne pouvait être envisagée qu'après la définition d'une stratégie sectorielle intégrée de développement social, partagée par l'ensemble des départements ministériels et acteurs concernés. L'appel d'offres lancé pour le recrutement d'une expertise accompagnant ce processus ayant été déclaré infructueux en novembre 2002, une seconde consultation a été organisée en février 2003 qui a abouti à la signature d'un marché avec l'Institut de Formations Démographiques (IFORD) le 26 octobre 2003. L'étude est en cours et devrait s'achever dans les prochaines semaines.

Enfin, dans le domaine de la gouvernance, la mission C2D d'avril 2002 avait retenu un projet de réhabilitation de l'état civil. La mission effectuée au Cameroun en septembre 2002 sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères a permis de mettre au point les termes de référence d'une étude diagnostic du système de l'état civil au Cameroun et de la faisabilité d'un programme d'intervention prioritaire. L'appel d'offres vient seulement d'être lancé.

1.5. Coût des programmes identifiés

Les travaux de préparation du C2D réalisés à ce jour ont conduit à l'identification de programmes d'un montant global de près de 500 millions d'euros.

<i>Secteurs</i>	<i>Millions d'euros</i>	<i>Nombres de programmes identifiés</i>
Développement urbain (contrats de ville)	126	2
Infrastructures de transport	122	2
Développement rural	78	3
Education	70	1
Santé	96	3
Gouvernance (état-civil)	5	1
TOTAL	497	12

La troisième mission d'orientation devrait proposer aux Autorités camerounaises les programmes à retenir pour le premier C2D ainsi que le dispositif de suivi à mettre en place, sous la forme d'un comité d'orientation et de suivi (COS) auquel serait associée la société civile. Cette mission est actuellement programmée au mois de juin.

2. LE PROJET

2.1. Définition du projet

Le présent projet vise à autoriser l'AFD à apporter à la République du Cameroun les ressources nécessaires à la réalisation des études qui conditionnent le démarrage du C2D, dans les meilleures conditions, dès le point d'achèvement. Ce dernier pourrait intervenir en juillet 2004, sous réserve de la conclusion favorable de la 5^{ème} revue de la FRPC.

Il s'entend comme une avance sur les refinancements sur dons que recevra le Cameroun à compter de la signature du C2D (cf. infra).

2.2. Coût et contenu du projet

Ce mécanisme permettra de financer :

- des études préalables à la mise en œuvre de projets et programmes proposés sur la base des stratégies sectorielles contenues dans le DRSP et susceptibles d'être retenus dans le premier C2D,
- des études d'Avant-Projets Détaillés (APD), des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et les appuis nécessaires aux maîtres d'ouvrages pour la passation des contrats de travaux et prestations (ACT).

A ce jour, le Comité technique a approuvé 26 études d'un coût total prévisionnel de 12,5 millions d'euros, au cours des sept réunions qu'il a tenues dont quatre en 2002 (juin, juillet, octobre et décembre), deux en 2003 (février et avril) et une en janvier 2004. Trois autres études sont en préparation pour soumission au prochain comité technique programmé en juin 2004 (cf. détail en annexe 1).

Sur ces 29 études, 11 études, pour un montant total de 3,5 millions d'euros, devraient permettre de préciser les modalités de mise en œuvre des politiques sectorielles appuyées par le C2D. Les 18 autres, d'un montant total de 10,1 millions d'euros, porteront sur la mise en œuvre des programmes correspondants.

Eu égard au découpage de certaines études en plusieurs lots, le nombre correspondant de marchés à attribuer est de 32.

A ce jour, 16 marchés ont été signés pour un montant total de 6 901 000 euros dont

- 7 d'un montant global de 1 930 000 euros imputés sur le FAP de 2 millions ouvert en 2001
- 9 d'un montant global de 4 971 000 euros imputés ou imputables à hauteur de
 - o 2 589 000 euros (tranches fermes) sur le FEPP de 3 millions d'euros ouvert en 2002
 - o 2 382 000 euros (tranches conditionnelles) sur le prêt objet de la présente note.

Sur les 16 autres, d'un montant global prévisionnel de 6 703 000 euros, imputables en quasi-totalité sur le prêt objet de la présente note :

- 3 sont en instance de signature pour un montant global de 2 021 000 euros
- 3 sont en cours d'adjudication pour un montant global de 781 000 euros
- 1, d'un coût estimatif de 150 000 euros, fait l'objet d'une consultation en cours

- 9, d'un coût estimatif de 3 751 000 euros, doivent faire l'objet d'une prochaine (et parfois deuxième) consultation.

2.3. Plan de financement du projet

Comme annoncé au Conseil de surveillance d'octobre 2002, de nouvelles ressources sont nécessaires pour financer les études préparatoires du C2D jusqu'au point d'achèvement.

En juillet 2001, le choix d'un fonds logé à l'AFD (FAP/PPTE) était justifié par souci d'accélérer le lancement de la préparation du premier C2D. Le Cameroun ayant, d'une part, introduit plus de souplesse et de rapidité dans la procédure de passation de ses marchés publics et l'AFD ne pouvant, d'autre part, être maître d'ouvrage des prestations telles que le contrôle des travaux, il a été proposé au Conseil de surveillance d'octobre 2002 d'autoriser la mise en place d'un Fonds d'Etude et de Préparation de Projets (FEPP) classique, en subvention, d'un montant de 3 millions d'euros, plutôt qu'un réabondement du volet études du FAP/PPTE.

Les besoins de financement complémentaires nécessaires à la réalisation de l'ensemble des études approuvées par le Comité technique bilatéral sont de 9 millions d'euros, en incluant une provision de 0,4 million d'euros qui pourrait être utilisée notamment pour le financement de missions d'expertise publique de courte durée et/ou d'un séminaire de formation au C2D de fonctionnaires camerounais.

Il est proposé au Conseil de surveillance de mettre en place ce financement de 9 millions d'euros pour pouvoir assurer le démarrage du C2D camerounais dans les meilleures conditions, après le point d'achèvement qui pourrait intervenir en juillet 2004.

Il est apparu souhaitable de ne pas utiliser une partie de l'enveloppe de subvention attribuée à l'AFD au titre de l'aide projet au financement de ces études, alors que le Cameroun bénéficiera dès la signature du C2D de refinancements en dons importants. La mise en place d'un prêt classique n'a par ailleurs pas pu être retenue dans la mesure où un tel prêt entrerait dans le périmètre des prêts éligibles au refinancement sur dons, au titre de l'effort bilatéral additionnel consenti par la France.

Aussi, le financement proposé consiste-t-il en l'octroi d'un prêt à la République du Cameroun dont le remboursement est subordonné à la signature du premier C2D. Son remboursement sera opéré par affectation du ou des premiers refinancements sur dons et devra explicitement apparaître comme point d'affectation du C2D. Le montant non engagé à la date du premier remboursement sera annulé.

Si, à la date du 31 décembre 2008, la signature du C2D n'était pas intervenue, l'AFD décidera de l'abandon du prêt. La perte constatée sera alors couverte par la provision constituée dans les livres de l'AFD pour lui permettre de supporter une partie du coût des mesures bilatérales de traitement de dettes.

Le prêt ne porte pas intérêt pour le Cameroun afin de permettre à celui-ci de respecter les critères du programme établi avec le FMI³. Le coût de portage du financement pour l'AFD, calculé sur la base d'un taux Euribor, sera couvert par une reprise sur la même provision pour participation aux remises de dette.

³ Ce concours sera considéré de manière synthétique par le FMI et assimilé à une avance sur les dons faits dans le cadre du C2D.

Au total, le financement des études et audits préalables à la préparation du premier C2D serait assuré comme suit :

en millions d'euros

Coût hors taxes des études approuvées ou identifiées	13,60
Provision	0,40
TVA sur les études financées hors FAP/PPTE (18,7 %)	2,24
Besoin de financement total	16,24
Dont	
AFD sur FAP-PPTE	2
AFD sur FEPP-PPTE	3
Prêt subordonné de l'AFD	9
Etat du Cameroun (TVA)	2,24
En % du premier C2D (340 millions d'euros)	4,78%

o
o o

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Surveillance d'approuver la résolution figurant en tête de la présente note.

COUT PREVISIONNEL DES ETUDES PREPARATOIRES DU PREMIER C2D

Etudes approuvées par le Comité technique bilatéral	Date approbation TdR	Montant en Euros
Développement urbain		
1 Aménagement de 70 hectares de trames foncières à Douala	18-juin-02	281 009
2 Schéma directeur d'assainissement Douala et réhabilitation de 40 Km de réseaux	18-juin-02	1 020 286
3 Interventions sur voiries et réseaux divers à Douala	27-févr-03	1 309 357
4 Interventions sur voiries et quartiers d'habitat spontané à Yaoundé	27-févr-03	2 054 236
5 Interventions sur quartiers d'habitat spontané à Douala	24-avr-03	256 495
Education		
6 Définition du programme d'appui aux axes organisationnels et gestionnaires de la SSE	24-avr-03	261 286
7 Audit des dettes croisées et définition des modalités de contractualisation entre l'administration et le secteur éducatif privé	15-janv-04	275 000
8 Définition du programme d'amélioration de l'offre de formation pour l'enseignement primaire dans un ensemble de zones prioritaires urbaines	15-janv-04	600 000
Aménagement du territoire : infrastructures de transport		
9 Réhabilitation de 1 200 Km de routes rurales dans les provinces côtières (Sud, Littoral, Centre, Sud Ouest)	31-oct.-02	684 319
10 Continuité du trafic entre les routes rurales et le réseau interurbain	31-oct.-02	883 657
11 Réhabilitation et aménagement de l'axe Fouban - Tibati	31-oct.-02	822 115
12 Réhabilitation et aménagement de l'axe Ngaoundéré - Garoua	31-oct.-02	802 932
Aménagement du territoire : développement rural		
13 Programmes de développement rural du Nord et de l'Extrême Nord	31-oct.-02	270 478
14 Programme de développement rural de l'Ouest	31-oct.-02	348 258
15 Programme de développement rural du Mbam	31-oct.-02	
16 Programme triennal de promotion de l'organisation professionnelle agricole	31-oct.-02	104 525
Santé		
17 Actualisation, amélioration et pérennisation de la base de données de la carte sanitaire	18-juin-02	632 235
18 Définition des modalités de contractualisation des acteurs du secteur de la santé	18-juin-02	334 809
19 Définition du programme d'appui aux axes organisationnels et gestionnaires de la SSS	31-oct.-02	169 250
20 Extension du programme de création de Centres de Prévention et Dépistage Volontaire du SIDA (CDV) et de transformation des CPDV en hôpitaux de jour	24-avr-03	114 030
21 Définition de la composante vaccination du premier C2D	24-avr-03	58 800
22 Remise à niveau de l'offre de soins dans le septentrion et le Sud	24-avr-03	409 000
Social		
23 Appui à l'élaboration d'une stratégie sectorielle sociale	19-juil.-02	151 390
Gouvernance		
24 Etude diagnostic et identification d'un programme d'amélioration de la gestion de l'état civil	31 oct.-02	150 000
Audit		
25 Fonds Routier : amélioration des conditions de fonctionnement et élargissement aux opérations de réhabilitation et d'aménagement	19-déc.-02	70 180
26 FEICOM	24-avr-03	405 461
Coût prévisionnel total hors TVA des études approuvées par le Comité technique		12 469 106

Etudes à présenter au Comité technique bilatéral		Montant
27 Désenclavement des zones cotonnières (pistes et ouvrages de franchissement)	Juin 2004	350 000
28 Aménagement de trames foncières à Yaoundé	Juin 2004	185 000
29 Définition du programme d'amélioration de l'offre de formation pour l'enseignement primaire dans un ensemble de zones prioritaires rurales	Juin 2004	600 000
Coût prévisionnel total hors TVA des études à présenter au Comité technique		1 135 000

Coût prévisionnel total hors TVA des études préparatoires du 1er C2D		13 604 106
---	--	-------------------